

Association Sportive de Chanteloup-en-Brie (ASC)

BULLETIN D'INSCRIPTION 2021 - 2022

Adhésions valables pour une saison selon les modalités précisées dans le règlement intérieur reproduit au verso

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / _____

Adresse : _____

Portable : _____ Portable Père : _____

Tél. domicile : _____ Portable Mère : _____

Adresse Email : _____

Pour éviter toute erreur, merci d'indiquer votre adresse mail en majuscule

Souhaitez-vous une attestation pour votre CE ? OUI NON

Acceptez-vous que votre photo (ou celle de votre enfant) apparaisse dans le Cantu Lupi (journal de chanteloup) ou autre support de communication, site ASC, Facebook... ? OUI NON

ACTIVITES	Nombre d'inscrits	
<input type="checkbox"/> BABY GYM : 2 - 3 ans et 3 - 5 ans (mercredi matin)		
<input type="checkbox"/> CADIO : Ados / Adultes (lundi soir)		
<input type="checkbox"/> GYM ADULTES : (mercredi soir, vendredi matin)		
<input type="checkbox"/> KARATE Baby : à partir de 3 ans (samedi matin)		
<input type="checkbox"/> KARATE Junior : à partir de 7 ans (mercredi et vendredi après-midi)		
<input type="checkbox"/> KARATE Pré -Ados : à partir de 11 ans (mercredi et vendredi après-midi)		
<input type="checkbox"/> KARATE Ados : à partir de 14 ans (mercredi et vendredi après-midi)		
<input type="checkbox"/> MARCHÉ NORDIQUE : dès 12 ans (dimanche matin)		
<input type="checkbox"/> MULTISPORT : 4 - 12 ans (jeudi après-midi) <input type="checkbox"/> Enfants 4 à 7 ans de 17h à 18h - <input type="checkbox"/> Enfants 8 à 12 ans de 18h à 19h		
<input type="checkbox"/> MULTISPORT : 4 - 12 ans (mercredi après-midi) <input type="checkbox"/> Enfants 4 à 7 ans de 13h30 à 14h30 - <input type="checkbox"/> Enfants 8 à 12 ans de 14h30 à 15h30 Ouverture de la session en fonction du nombre d'inscrits		
<input type="checkbox"/> PETANQUE (en libre accès en extérieur)		
<input type="checkbox"/> RANDONNÉE (le samedi et/ou le dimanche)		
<input type="checkbox"/> TENNIS (en extérieur)		
<input type="checkbox"/> TENNIS DE TABLE : Ados et Adultes (jeudi soir et dimanche matin)		
<input type="checkbox"/> YOGA (samedi matin)		
	Total à régler :	

Toute saison commencée est due. Le paiement intégral de l'adhésion s'effectue en 3 chèques à remettre avec le dossier d'inscription. Les chèques sont encaissés en octobre, janvier et avril.

Aucun remboursement ne peut être demandé en cours d'année. Les règlements prorata temporis ne sont possibles que pour les inscriptions en milieu de saison, sous réserve d'accord préalable de l'ASC.

Règlement d'un montant de _____ par chèque N° _____ à l'ordre de l'ASC

Règlement d'un montant de _____ par chèque N° _____ à l'ordre de l'ASC

Règlement d'un montant de _____ par chèque N° _____ à l'ordre de l'ASC

Les activités se pratiquent dans la salle des sports (Salle Frison Roche proche de l'école élémentaire « Les Loupiots », dans la salle des Fêtes (Salle Van Dongen) ou en extérieur pour le tennis, la pétanque, la marche nordique et la randonnée.

COMMENT NOUS AVEZ-VOUS CONNUS ?

Prospectus Bouche à oreille Facebook Autre : _____



Association Sportive de Chanteloup-en-Brie (ASC)

REGLEMENT INTERIEUR 2021 - 2022

Ce règlement est établi dans le respect des valeurs associatives et sportives en tenant compte des situations des professeurs, des adhérents et des structures nécessaires à la bonne pratique de chacune des activités.

Toute personne pratiquant l'une des activités proposées par l'ASC est, de fait, adhérente de l'association et doit, par conséquent, être à jour de toutes les obligations administratives au plus tard mi-octobre (coordonnées à jour, paiement en 3 fois sauf pour les montants minimes, certificat médical pour les adultes et les sections affiliées aux fédérations, pour les mineurs des autres activités, un questionnaire de santé devra être remis en lieu et place d'un certificat médical).

FREQUENTATION DES COURS ET RATTRAPAGES

Les cours sont dispensés à heures fixes sans possibilité de débordement. La ponctualité est exigée afin que les cours se déroulent dans de bonnes conditions. Les heures annoncées correspondent au créneau de l'activité et non à la durée du cours. Selon les sections, il se peut que les absences de professeur soient rattrapées en fin de saison, mais aucunement pendant les vacances scolaires.

En cas d'absence de professeur ou de changement de salle, les adhérents sont avertis par email ou par SMS dans les meilleurs délais. Tout individu intéressé par une ou plusieurs de nos activités bénéficie d'un cours d'essai gratuit en début de saison.

CALENDRIER 2021 - 2022

Les cours de baby gym, multisports, gym adultes, yoga, cardio et marche nordique commencent la semaine 37 (à partir du 13 septembre). Le programme de l'année est établi sur 25 semaines réparties entre septembre et juin de l'année suivante.

Les cours de karaté se terminent en juin après les passages de grade.

Les activités ne faisant pas appel à un professeur et/ou extérieures (pétanque, tennis, tennis de table) se pratiquent toute l'année sous réserve de mise à disposition des équipements par la Mairie. La randonnée se pratique toute l'année en dehors de la commune et respecte le planning fourni aux adhérents.

HYGIENE ET SECURITE

Chaque discipline nécessite une tenue vestimentaire adaptée déterminée par l'enseignant en début d'année. **Il sera IMPERATIF de changer de chaussures pour pratiquer son activité dans la salle de sports, même par temps sec.**

Les adultes ne sont pas admis dans les vestiaires si des mineurs s'y changent. Si des enfants en bas âges ont besoin de l'aide de leurs parents, ceux-ci doivent sortir du vestiaire.

RÈGLES SANITAIRES ANNÉE 2021-2022 (si les mesures sanitaires liées à la Covid 19 persistent).

- En arrivant, les adhérents se mettent du gel, portent le masque et sont idéalement déjà en tenue adaptée aux différents cours, pour éviter la promiscuité dans les vestiaires. La température des mineurs peut être prise avant chaque cours.
- Seuls les pratiquants à une activité de l'ASC, rentreront par la porte principale, pour sortir par l'issue de secours (porte latérale dans le gymnase) et ce afin d'éviter au maximum les croisements des différentes activités.
- Pendant les cours, l'accès au lieu de la pratique sportive ne sera pas permis aux élèves d'autres cours. Vous devrez attendre dehors, le professeur viendra vous chercher pour le cours suivant.
- Les adhérents de la gym et du yoga se muniront de leur tapis personnel.
- Un temps de nettoyage des accessoires utilisés devra être prévu en fin de cours.

Nous adapterons les consignes selon les mesures gouvernementales.

LOCAUX ET MATERIEL

Les lieux doivent être laissés dans le même état que lorsqu'ils ont été trouvés par les adhérents.

En cas de problème avec un local d'activités, l'information doit être remontée à votre responsable de section ou au Bureau de l'ASC (aschanteloup77@gmail.com) qui fera le nécessaire.

Selon les activités, l'installation du matériel peut nécessiter l'aide des adhérents ou de leurs parents.

Le matériel mis à la disposition des adhérents est fragile et coûteux, le plus grand soin doit y être apporté.

COMMUNICATION ET SECURITE

Chaque professeur détermine le niveau d'ouverture de son cours aux personnes extérieures (sauf conditions sanitaires).

Si vous êtes dans l'impossibilité de récupérer votre enfant en fin de cours indiquez en début d'année au professeur le nom de la personne qui se présentera en votre nom. En début d'année une pièce d'identité pourra lui être demandée.

Les enfants doivent avoir quitté les lieux au plus tard dix minutes après la fin des cours.

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet appartenant aux adhérents.

Date et Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal pour les mineurs
précédée de la mention "lu et approuvé"

